Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902977-20251219-2025_39-DE

TREMEVEN

République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/12/2025

Référence
2025-39

Objet de la délibération
PARTICIPATION FINANCIERE DU SDEF AUX PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE PROGRAMME ACTEE +

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	12	14

Date de la convocation
12 décembre 2025

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le douze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi dix-huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme AUFFRET Annie, Mme CAUDAN Monique, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FLATRES Pascal, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, M. HELOU Roland, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, Mme PRAT Cathy, M. QUENTEL Jean-Claude.

Absents et excusés :
M. BRISHOUAL Sébastien
Mme LE ROUX Solène, ayant donné procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. PENSEC Ludovic, ayant donné procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. FLATRES Pascal.

Objet de la délibération : PARTICIPATION FINANCIERE DU SDEF AUX PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE PROGRAMME ACTEE +

Monsieur Jean-Claude QUENTEL fait le rappel suivant :

En septembre 2023, le SDEF a été désigné lauréat de l'Appel à Projets du programme ACTEE+. Ce dispositif vise à accompagner les collectivités territoriales en leur apportant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.

Dans ce cadre, le SDEF propose d'accompagner les collectivités du Finistère dans le financement des études de maîtrise d'œuvre liées à leurs projets de rénovation.

Par délibération en date du 03/10/2025, le bureau du SDEF a défini les modalités de la participation financière du Syndicat.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902977-20251219-2025_39-DE

Ainsi, il a été décidé que le SDEF contribue selon le tableau suivant :

Collectivité + bâtiment	Montant HT des frais de maîtrise d'œuvre justifiés	Aides obtenues par le SDEF du programme ACTEE 2 SYCOMORE	Participation du SDEF versée à la commune
TREMEVEN – Groupe scolaire Yann-Fanch Kemener	60 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €

A réception des factures, la participation sera payée dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

La/les factures devront être datée(s) et adressée (s) au SDEF avant le 1er septembre 2026.

Une convention doit être signée entre le SDEF et la collectivité afin de définir les conditions d'exécution techniques et financières de la mission.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Achats – Personnel Communal en date du 1er décembre 2025;

Après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** la participation financière du SDEF pour la prise en charge partielle des frais de maîtrise d'œuvre avec le programme ACTEE+
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 19 décembre 2025

Le Maire,
Monique CAUDAN

